

N° 22/DEC/187

DÉCISION DU MAIRE

MISE À DISPOSITION D'ŒUVRES ORIGINALES « REVERIES, SHAPES OF WATER » DE STANLEY LEROUX DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION AU CENTRE D'ART MUNICIPAL DU 15 AVRIL AU 3 JUIN 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de convention avec Stanley Leroux, 2 Impasse de Mérançy, 78117 CHATEAUFORT,

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'exposition d'œuvres de la série « Rêveries, Shapes of water » créées par Stanley Leroux, qui se tiendra au centre d'art municipal *Jean-Pierre Jouffroy*, du 15 avril 2023 au 3 juin 2023 inclus.

Article 2 : La Ville sera responsable de la garde et de la conservation des œuvres pendant toute la durée de l'exposition, à compter de leur réception et jusqu'au démontage de l'exposition.

Elle est autorisée à reproduire, photographier et/ou filmer, gracieusement, une ou plusieurs des œuvres, à des fins de promotion ou d'archivage. Elle ne peut toutefois les modifier, de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit de l'artiste.

Article 3 : Le droit d'exposition des présentes œuvres est fixé à la somme de 4 242,61 € TTC.

Les coûts de transport des œuvres et de scénographie par l'Artiste sont à la charge de la Commune à hauteur de 1 089,60 € TTC aller-retour.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : La convention de mise à disposition d'exposition des œuvres de Stanley Leroux susvisée, à passer pour ce faire, est approuvée.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à la signer, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 5 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 16 septembre 2022

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 21 SEP. 2022
Et de la publication le 21 SEP. 2022

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS